Image not found or type unknown

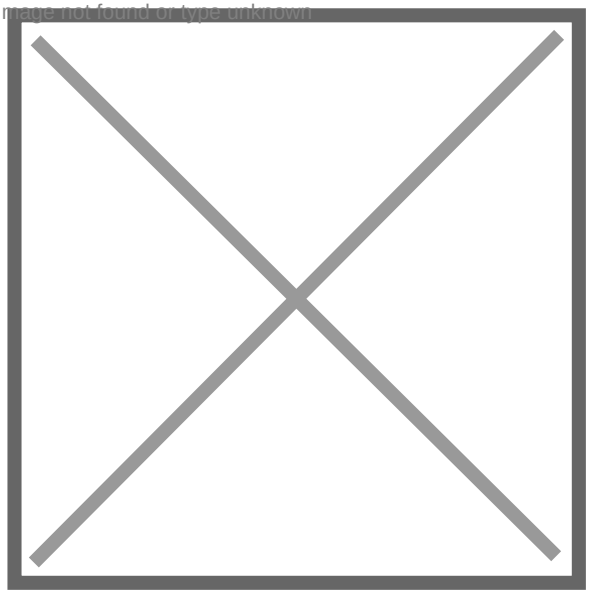

Le document de mise en recouvrement ne m'est pas parvenu

Par **laurelaure**, le **12/11/2014** à **06:28**

bonjour,
je viens de m'apercevoir sur mon compte des impôts sur internet que les impots ont mis en recouvrement une rectification suite à l'envoi du formulaire 3926.(j'ai bien reçu le 2120 auquel j'ai répondu et le 3926 début avril)
Or je n'ai reçu aucun rôle supplémentaire et la date limite de paiement est fixé au 17 novembre. j'attendais ce rôle pour demander un sursis de paiement et pour contester au plan contentieux. Que puis-je faire? le rôle devait-il être envoyé en recommandé par les impôts? puis-je évoquer une erreur de procédure? Comment puis-je demander un sursis de paiement alors que les impôts ne pourront me donner une réponse avant la date limite de paiement? dois-je attendre et ne rien faire? dois-je envoyer ma lettre au contentieux ?

Par **francis050350**, le **23/11/2014** à **18:33**

Bonsoir ,
Simple . La mise en recouvrement est régulière et vous pouvez la contester dans le délai de 3 ans qui la suit

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés